

30 avr 2021 -15:43

La Belgique envoie son plan de relance à la Commission européenne

Le gouvernement fédéral a donné aujourd'hui son feu vert au Plan National pour la Reprise et la Résilience. Le plan a été soumis aujourd'hui à un comité de consultation électronique, puis transmis à la Commission européenne. La relance économique belge s'inscrit pleinement dans le cadre d'une transition vers une économie durable et numérique.

« La crise du coronavirus représente un choc économique et social inédit pour notre pays. Le plan de relance que nous soumettons à la Commission européenne aujourd'hui est une opportunité unique de sortir du coronavirus économiquement plus forts, en prenant le virage d'une croissance plus durable, numérique et orientée les secteurs d'avenir », se félicite le Premier ministre Alexander De Croo.

« Je suis heureux que nous soyons parvenus à envoyer le plan dans les délais imposés par l'Europe. Nous sommes partis en retard mais nous avons rejoint le peloton des pays qui vont remettre leur plan dans les temps. Une preuve que notre modèle belge basé sur un fédéralisme de coopération peut fonctionner efficacement », se réjouit le Secrétaire d'Etat Thomas Dermine soulignant « un processus interfédéral et de concertation comme notre pays n'en a jamais connu ».

Un plan vert et numérique à 5,926 milliards d'euros

Le montant total du coût des mesures du plan est de 5,926 milliards et se déploie via 17 composantes contenant 85 projets d'investissement et 36 projets de réforme.

Le plan remis par la Belgique est plus « vert » que le minima imposé par la Commission européenne (51% par rapport à 37% imposé). Il dédie aussi plus de moyens au numérique que le seuil minimal fixé par l'Europe (25% par rapport à 20%).

85 projets avec un impact à court terme

- 56% des montants alloués à la relance concerne des projets d'infrastructures comme la rénovation de bâtiments dont des écoles, la construction de réseaux d'énergie de nouvelle génération pour la capture du CO2 et le transport de l'hydrogène, la rénovation et la construction d'infrastructure de transport (essentiellement cyclable et ferroviaire) ou l'infrastructure numérique (5G, fibre optique).
- 26% concerne des projets de formation et de capital humain (création de nouveaux centres/hubs de formation, mise en place de nouvelles mesures d'accompagnement des demandeurs d'emplois, amélioration de la performance des systèmes éducatifs, etc.
- 28% concerne des projets de transition numérique notamment dans l'enseignement, dans la justice ou dans des applications de la sécurité sociale.
- 13% concerne des projets de recherche et développement dans des technologies d'avenir pour renforcer et capitaliser sur l'excellence belge (comme la médecine nucléaire, le spatial et l'aéronautique, l'intelligence artificielle, ...).

Le plan belge a donné la priorité aux projets qui peuvent avoir un impact maximal à court terme sur la relance du pays. Ainsi, 65% des montants pourront être engagés budgétairement d'ici fin 2023. La totalité

des projets devra être achevée d'ici à 2026.

Travail collectif

Le plan pour la reprise et la résilience de la Belgique est le fruit d'un travail de coordination interfédérale qui a débuté au mois d'octobre. Des dizaines de sessions de travail ont rassemblé les porteurs de projets dans le but d'aboutir à un plan cohérent.

Le Conseil central de l'économie (CCE), le Conseil fédéral du développement durable (CFDD) et le Conseil national du travail (CNT) ainsi que le Bureau fédéral du plan et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes mais aussi le SPF Sécurité sociale, le SPP Intégration sociale et SPF Économie ont été associés au processus. De nombreux échanges ont, enfin, eu lieu entre les experts techniques de la Commission européenne et les porteurs de projets dans le but d'échanger sur la pertinence des mesures proposées par la Belgique.

Alexander De Croo, Premier ministre

Rue de la Loi, 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<https://premier.be>

contact@premier.be